# Projets de réformes du lycée et du baccalauréat : où en est-on ?

Publié dans Linkdin le 8 janvier 2018 par Bruno Magliulo, inspecteur d’académie honoraire

Passant dans nombre de lycées depuis plusieurs mois, afin d'y faire des conférences de présentation de la nouvelle plateforme "Parcours sup", je peux témoigner d'une forte inquiétude des acteurs de terrain quand à l'idée d'appliquer la réforme annoncée du lycée au niveau seconde, dès la rentrée de septembre 2018. Très fréquemment, les équipes de direction, les personnels enseignants, et bien d'autres, craignent de ne disposer que d'un temps insuffisant pour bien se préparer à une telle échéance. Certains vont jusqu'à souhaiter un moratoire d'une année, et donc le report à septembre 2019. Mais un tel scenario ne cadrerait pas avec le calendrier politique dans lequel doit s'inscrire le Ministre en charge de l'Education nationale, et avec lui, le Gouvernement. Il est donc acquis que l'échéancier annoncé sera respecté, avec mise en œuvre des nouvelles secondes en septembre 2018, nouvelle premières en 2019, nouvelles terminales en 2020 et nouveau baccalauréat en 2021.

Cela explique sans doute que les travaux préparatoires à cette double réforme avancent vite. De plus, la voie professionnelle ne fera l'objet que de quelques ajustements de détail, notamment par l'actualisation de certains programmes, mais aussi la possible création d'un petit nombre de baccalauréats professionnels nouveaux, dans le but d'une adaptation de cette offre de formation secondaire. Par ailleurs, le format CAP (certificat d'études professionnelle) est confirmé. Enfin, ces ajustements seront complétés par un énième discours sur l'importance de développer dans ce secteur de formation les pratiques d'alternance. Mais surtout, la classe de seconde générale et technologique actuelle ne sera que très partiellement retouchée, les éléments les plus significatifs et les plus lourds de cette double réforme concernant principalement les niveaux première et terminale.

**1. De simples ajustements pour la classe de seconde :**

Il a été décidé que l'actuelle classe de seconde générale et technologique ne fera l'objet que de quelques aménagements, et restera une classe "de détermination". **Seule nouveauté remarquable : comme pour les années de première et terminale qui suivront, celle de seconde sera découpée en deux semestres et non plus trois trimestres**. Le premier semestre de seconde (de septembre à février) serait indifférencié ou peu différencié, ressemblant donc de près à ce qu'est le tronc commun de l'actuelle classe de seconde générale et technologique. Ce n'est qu'à l'entrée en deuxième semestre que la part des enseignements optionnels augmenterait, ceci afin de permettre aux élèves de préparer leurs choix en vue de l'entrée en première.

Quand aux programmes des enseignements de la future classe de seconde, on n'y touchera pas en 2018, les délais ne le permettant pas. Il a donc été décidé de repousser à la rentrée de 2019 les éventuelles modifications de programmes.

**2. Le cycle terminal (classes de première et terminale) devient "modulaire" :**

**L'idée qui domine est de supprimer les actuelles filières (ES, L, S, et peut être certaines filières technologiques) en offrant aux élèves la possibilité de construire un parcours d'études secondaires plus largement "à la carte", grâce à une large offre d'enseignements "modulaires" au choix.**

Le principe de fonctionnement du lycée modulaire est que les élèves suivent des enseignements figurant dans un tronc commun, complété par des enseignements de spécialisation au choix. Il est pour le moment dit que le tronc commun pourrait représenter 60% de l'horaire hebdomadaire en première, puis 40% en terminale, tandis que les enseignements de spécialisation au choix représenteraient 40% de l'horaire hebdomadaire en première, 60% en terminale. En l'état actuel du projet, le tronc commun de première serait composé des enseignements d'éducation physique et sportive, histoire-géographie, langue étrangère 1, lettres et mathématiques. En terminale, on aurait éducation physique et sportive, histoire-géographie, langue étrangère 1, mathématiques et philosophie.

Outre ces enseignements de tronc commun, il est précisé que les élèves devront obligatoirement choisir deux disciplines qui, ensemble, constitueront une "majeure". Ils le feront dans le cadre provisoire de l'offre suivante : mathématiques/physique-chimie, mathématiques/sciences de la vie et de la Terre, mathématiques/informatique, mathématiques/sciences économiques et sociales, sciences de l'ingénieur/physique-chimie, lettres/langues, lettres/arts, sciences économiques et sociales/histoire-géographie, lettres/philosophie. Pour autant que de besoin, et en fonction des moyens disponibles, il ne sera pas interdit d'offrir d'autres "doublettes majeures" : sciences économiques et sociales/langues, philosophie/arts, sciences de la vie/sciences médico-sociales, etc. S'ajoutera à ce premier choix celui, obligatoire, de "deux (ou trois) disciplines mineures", en fonction de l'offre de l'établissement fréquenté. En première, chaque "doublette d'enseignements majeurs" aurait un volume horaire de 3 + 3 heures par semaine, qui passerait à 6 + 6 heures en terminale. Quand aux "mineures", elles seraient comptabilisées à hauteur de 3h chacune par semaine.

Enfin, il a été annoncé que certains enseignements majeurs pourraient être accompagnés par des "mineures" de même discipline, ceci dans le but de permettre d'opter pour des majeures à logique de renforcement/approfondissement (maths/maths, philosophie/philosophie...). Cependant, rien n'est encore arrêté sur ce point, certains s'y opposant par crainte de voir se reconstituer par ce biais une hiérarchie des parcours (avec le risque de voir réapparaître un super parcours de type maths + maths, qui ferait renaître en tant que parcours "d'excellence" l'actuelle filière S).

Concernant les volumes horaires, et sous réserve d'une possible évolution des chiffres, on aurait un tronc commun de 15h par semaine en première, complété par dix heures d'enseignements au choix, suivi en terminale par un tronc commun de dix heures hebdomadaires -auquel s'ajouteraient 15 h d'enseignements au choix. Au total, les volumes horaires hebdomadaires annoncés sont en régression : ils sont de 27 à 30h (selon les filières) dans l'actuel lycée, et passeraient à 25 h pour tous dans le "lycée modulaire". Il est trop tôt pour dire si on compte en rester là ou si ces chiffres préfigurent de possibles dotations horaires supplémentaires qui permettraient de se livrer à quelques activités formatives complémentaires (accompagnement personnalisé, soutien, orientation, développement personnel ...).

**3. Quel avenir pour les filières technologiques ?**

En l'état des informations disponibles fin décembre 2017, rien n'est encore tranché quand à l'avenir de la voie technologique. Demeura-t-elle en tant que voie autonome (et dans ce cas, le lycée modulaire ne concernera que la voie générale) ou compte - t -on intégrer les enseignements technologiques parmi ceux que les élèves pourraient choisir, scellant la fin de cette voie en l'intégrant dans le futur lycée modulaire ? Les informations issues des travaux et consultations que mènent les membres de la commission Mathiot, chargée de préparer les attendus de ces réformes (un rapport sera remis au Ministre au printemps 2018), ont jusqu'ici été pour le moins fluctuantes, alternant annonces de possible maintien des filières technologiques et de leur disparition.

On pourrait se diriger vers une sorte de demie mesure, certaines filières technologiques très spécifiques et à petits effectifs continuant d'exister (celles de sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, techniques de la musique et de la danse, hôtellerie, sciences et technologies du design et des arts appliqués...) quand d'autres (STMG, STI2D ...) disparaitraient en tant que filière, mais renaitraient sous forme d'enseignements modulaires au choix. Dans ce cas, on pourrait ajouter à la liste des "doublettes d'enseignements majeurs" précédemment présentées, dans laquelle ne figure aucun enseignement technologique, des possibilités de choix supplémentaires couplant un enseignement général et un enseignement technologique : sciences de la vie et de la Terre/sciences médico-sociales, physique-chimie/sciences et technologie de l'ingénieur, sciences économiques et sociales/sciences et technologies du management et de la gestion, etc. Il est également imaginable que des enseignements technologiques soient proposés dans certains lycées sous forme de "mineures". En tout état de cause, rien n'interdirait qu'une voie technologique demeure, a côté de la voie générale, mais en la recomposant selon la logique modulaire.

**4. Un renforcement de l'accompagnement des projets d'orientation des élèves :**

Le Ministre ne cesse de le dire, de même que Pierre Mathiot, président de la commission en charge de préparer le rapport portant sur les projets de réforme du lycée et du baccalauréat : le nouveau lycée devra mieux - beaucoup mieux - préparer les élèves aux études supérieures, en particulier à bien les choisir, ceci afin d'améliorer significativement les taux de réussite, notamment dans les premiers cycles universitaires.

A cet égard, **les nouvelles dispositions concernant la plateforme "Parcours sup" (qui remplace désormais l'ancienne plateforme "admission post bac"), rendent nécessaire un important renforcement des dispositifs d'accompagnement des projets d'orientation des familles au sein des lycées**. En effet, dès lors que se renforce la dimension sélective du passage dans le supérieur, que parmi les de sélection ou "régulation des flux" on note une montée en puissance de la prise en compte de critères extra scolaires, que la régulation des flux va fortement se fonder sur la prise en compte des "attendus" (pré requis) désormais pré affichés par nombre de filières ..,, il y a nécessité que les élèves (et parents) soient mieux préparés à ces choix,

Pour y parvenir il faudra :

Que la mise en oeuvre de tels dispositifs renforcés commence bien avant la classe terminale. **Développer le conseil en orientation anticipé en classe de première devient une absolue nécessité,** de même que sensibiliser les familles dont l'enfant est scolarisé en troisième et seconde, sur le fait que d'importants liens existent entre les choix faits en passant en classe supérieure (notamment celui concernant les enseignements modulaires complémentaires de ceux du tronc commun) et divers "attendus" à l'entrée de certaines filières d'enseignement supérieur. Enfin, il conviendra de donner une place centrale à l'orientation scolaire et professionnelle durant les deux années du parcours troisième/seconde

=> Que soit suivie d'effet la commande ministérielle d'organiser durant l'année de classe terminale **deux semaines consacrées à l'orientation à l'approche ou peu après l'ouverture de la plateforme "Parcours sup"**, éventuellement une au printemps pour le élèves de première, une autre pour ceux de terminale durant le premier semestre cette année scolaire.

**=> Que dans tous les lycées, on nomme effectivement deux professeurs principaux en classe terminale, ainsi qu'il est prescrit de faire.**

**=> Que l'on prenne conscience du rôle accru dévolu au conseil de classe, notamment en classe terminale**. Les textes concernant la création de la nouvelle plateforme "Parcours sup" disent clairement que le conseil de classe de fin de premier semestre devra examiner les candidatures exprimées par un(e) élève, et émettre un avis circonstancié pour chacune d'entre elles. Ces avis seront systématiquement communiqués aux familles , mais aussi aux membres des jurys en charge des épreuves de sélection lorsqu'il y en a, ou ayant à comparer le profil des demandeurs d'admission dans une ou des formations non sélectives aux "attendus" de chacune de ces formations. Il y a donc un indéniable renforcement du rôle des membres des conseils de classe dans le processus de sélection ou de régulation des flux d'entrée dans le supérieur.

Puisque le but officiellement recherché en publiant systématiquement des "attendus" est de "responsabiliser les familles quand au choix des études supérieures", ceci afin de les conduire à opter pour des filières dans lesquelles chacun a des chances raisonnables de réussir, **il est impératif que les analyses de situation que ce principe entraîne fassent l'objet, durant les trois années lycée, d'un renforcement des moyens mis en œuvre en vue d'y parvenir**. C'est ce que les experts nomment "l'orientation active".

Enfin, les "attendus" et procédures officielles de sélection prenant de plus en plus en compte ce que l'on pourrait nommer "le développement personnel" de chaque élève (capacités de travail autonome, de communication écrite et orale, sens de l'organisation, participation du lycéen à des activités associatives sportives/culturelles/citoyennes, "ouverture internationale", stage(s) en milieu(x) professionnel(s) et jobs précédemment accomplis, résultat obtenus à divers tests de langue(s) étrangère(s), ainsi qu'à d'éventuels certificats et brevets (brevet de secourisme, brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur **...), il sera pour le moins fortement souhaitable que les lycées mettent en œuvre diverses actions formatives dans ces domaines, ne serait-ce que pour ne pas pénaliser les familles dont les moyens financiers ne permettraient guère d'aller chercher cela "hors les murs de l'établissement scolaire".**

**5. Derrière la réforme du lycée se profile celle du baccalauréat :**

Chacun l'aura bien compris : il est impossible de séparer le projet de réforme du lycée de celui concernant le baccalauréat, ne serait-ce que parce qu'à l'évidence, le nouvelles modalités de ce dernier vont avoir un important impact sur le déroulement des études au lycée, tout comme les nouvelles modalités concernant la plateforme "Parcours sup". Tout cela est fortement lié. C'est la raison pour laquelle le rapport que le Ministre a demandé à Monsieur Pierre Mathiot, ex directeur de l'Institut d'études politiques de Lille, doit porter conjointement sur les réformes du lycée et du baccalauréat, en prenant appui sur les caractéristiques de "Parcours sup".

En l'état actuel des informations disponibles, **le futur baccalauréat comprendrait quatre épreuves dites "universelles", évaluées par des jurys externes aux établissements, et dont les sujets seront nationau**x. **Ce devrait être le cas des lettres en fin de première, des deux "majeures" choisies par l'élève, pour lesquelles les épreuves se dérouleraient à la fin du premier semestre de l'année de terminale (en février, ce qui permettra d'en tenir compte pour les admissions dans l'enseignement supérieur), et d'une épreuve de philosophie qui aurait lieu en fin de second semestre. S'ajouterait une cinquième épreuve subie en fin d 'année scolaire, provisoirement nommée "grand oral" (qui pourrait durer une demie heure**). Il s'agirait d'une sorte de "super TPE" fondé sur les deux disciplines majeures choisies par le candidat lors de son entrée en première, et ayant précédemment fait l'objet de deux épreuves écrites en février. Ce "grand oral" serait évalué par un jury comptant trois personnes : deux professeurs (ceux des deux disciplines "majeures" choisies par l'élève en entrant en première) et une "personnalité extérieure". Le sujet, qui fera l'objet d'une soutenance individuelle , sera choisi par l'élève, et validé par les enseignants des deux disciplines de la "doublette majeure" (avec possibilité d'ouverture vers une troisième discipline lorsque le sujet choisi s'y prête). Il donnera lieu à l'élaboration d'un document écrit soumis aux membres du jury. Ce travail de préparation pourra être mené individuellement ou en petit groupe d'élèves, mais l'épreuve de "grand oral" sera toujours individuelle.

Concernant les deux enseignements "majeurs" ayant fait l'objet des deux épreuves passées en février, les cours continueraient de se dérouler et de donner lieu à évaluation, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Autre précision : il n'y aurait dans les emplois du temps et les grilles horaires officielles aucun créneau dédié spécifiquement à la préparation de l'épreuve dite "grand oral", mais puisque celui-ci est fondé sur les deux enseignements "majeurs" choisis par l'élève, que les épreuves concernant ces deux enseignements se déroulent en fin de premier semestre, et que les horaires prévus pour chacune de ces deux disciplines "majeures" se prolongent jusqu'à la fin de l'année scolaire, une partie de cet horaire pourra être utilisée pour préparer les élèves à ce "grand oral".

**Pour le reste, le baccalauréat prendra en compte les notes fixées par contrôle en cours de formation** (CCF). Reste en suspens une délicate question qui est celle de la nature de ce CCF : sera-t-il conçu comme un simple contrôle continu interne, chaque professeur concerné délivrant une note fondée sur les évaluations de ses élèves durant l'année de terminale ou sur le parcours première/terminale ? Cette formule aurait l'avantage de la simplicité, mais serait de nature à entretenir les craintes de celles et ceux qui y voient un risque de remise en cause du statut de "diplôme national" du baccalauréat. Une autre formule serait de nature à calmer les esprits : le "contrôle continu" (ou CCF) pourrait être cadré par des épreuves qui feraient l'objet de sujets nationaux ou académiques, mais seraient évaluées par les professeurs de chaque candidat. Une combinaison des deux systèmes serait également envisageable.

Conclusion :

Jusqu'à présent, en ce qui concerne cette double réforme, on en est resté à "l'écume des choses", n'abordant publiquement ces sujets très sensibles que de façon générale, en grande partie consensuelle. Mais on entre maintenant dans la phase beaucoup plus délicate où il va falloir entrer dans des détails qui vont inévitablement provoquer débats et résistances (c'est déjà en partie le cas) : quelles seront les disciplines reconnues comme étant "éligibles" à la dignité de "majeures", et celles qui seront plus modestement "mineures" ?  Combien d'heures par semaine à chacune d'entre elles ? Quel sort sera fait aux enseignements technologiques dans ce nouveau lycée ? Quelle forme prendra le contrôle continu pour l'évaluation des enseignements "mineurs" ? Que deviendront les actuels enseignements optionnels facultatifs : les maintient-on ? Tous ou pour partie seulement, et dans ce cas, lesquels conservera-t-on ? Comment établir les emplois du temps des professeurs sans avoir à l'avance une visibilité sur les choix qui seront faits par les élèves pour plusieurs enseignements ? Va-t-on continuer de définir le temps de travail devant élèves des personnels enseignant et d'éducation en "tant d'heures par semaine" ou doit-on l'annualiser, et dans ce cas, va-t-on y intégrer le temps de travail "hors les murs de la classe" ou pas ? Et si oui, comment ? Ces questions, et nombre d'autres, vont très prochainement devoir être abordées, et cela risque de se passer moins sereinement que jusqu'ici.

Car ce qui est actuellement en préparation va beaucoup plus loin que de simples ajustements techniques. Derrière la réforme du lycée et du baccalauréat se profilent des modifications profondes telles la fin du lycée structuré en filières verticales conçues comme autant de "menus" de connaissances et compétences à acquérir, au profit d'un lycée largement modulaire, que chaque élève parcourra en fonction des choix "à la carte" qu'il aura décidé d'exprimer tout au long de sa scolarité secondaire.

Bien plus, ces réformes touchent le "coeur nucléaire" du lycée en l'obligeant à redéfinir ses missions. Il va falloir mobiliser au service des familles de quoi les préparer plus efficacement aux choix d'orientation, tout en revoyant l'actuel équilibre entre apprentissage des connaissances et compétences disciplinaires, et les activités qui participent du "développement personnel" de chaque élève. Autrement dit : les acteurs du lycée de demain devront se faire à l'idée de mieux former des "têtes bien faites", quitte pour cela à réduire le volume horaire dévolu à la préparation des "têtes bien pleines" .

En outre, de telles réformes vont rapidement soulever la question du référentiel "métier d'enseignant" , en demandant sans doute à ces derniers de moins se livrer à la translation didactique, et plus au développement personnel des élèves (dont l'accompagnement des projets d'orientation fait indéniablement partie), et sans doute, à plus occuper le terrain du lycée.

Enfin, nombreux sont eux qui pensent que les nouvelles façons de travailler que ces réformes (enseignements organisés semestriellement, développement du travail en équipe de professeurs, prise en charge par les personnels enseignants d'un plus important volume d'activités pédagogiques transversales ...), ne sont guère compatibles avec l'organisation officielle actuelle des services, basé dans le secondaire sur le principe du "tant d'heures dues par semaine en présentiel devant des élèves". Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer que l'on passe d'un tel système à l' "annualisation des services", ainsi qu'on le fait depuis de très nombreuses années dans l'enseignement supérieur. Attention : cette "patate" est très très chaude ! Bon courage à ceux qui auront à porter un tel dossier.